

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
TENUE LE 6 AVRIL 2021 À 19h30**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil Municipal, tenue le 6 avril 2021 à 19h30, à la salle municipale, sise au 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène à huis clos.

Monsieur le Maire Albert Lacroix préside l'Assemblée et les conseillers suivants sont présents:

Siège # 1	Marc Antoine Leduc	Siège # 2	Gilles Beauregard
Siège # 3	Roland Charbonneau	Siège # 4	Luc Laprade
Siège # 5	Louiselle Trottier	Siège # 6	Jeannine Cardin

tous formants quorum

La Directrice générale / secrétaire-trésorière, Maryse Desbiens est aussi présente.

CONSIDÉRANT le décret numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence de semaine en semaine;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté ministériel 2020-029 daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux est de nouveau en vigueur avec le décret numéro 2020-074;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par enregistrement par cellulaire.

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et qu'un enregistrement de cette réunion soit sur le site web de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a modifié le décret en ajustant la zone du centre du Québec en orange qui décrète un couvre-feu de 21h30 à 5h00 pour une durée indéterminée.

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers sont autorisés à sortir de leur résidence après 21h30 et possèdent une lettre d'autorisation de la municipalité;

1- **BIENVENUE**

Il est 19h30, le Maire Albert Lacroix déclare l'assemblée ouverte.

56-21

2- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Luc Laprade, appuyé par Jeannine Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en laissant le l'item varia ouvert à d'éventuels ajouts :

ORDRE DU JOUR

- 1) Bienvenue
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 1er mars 2021;
- 4) Dépôt et adoption des rapports;
- 5) Dépôt et adoption des comptes;
- 6) Autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à s'inscrire à la formation web avec Infotech les avant-midi du 18 et 20 mai prochain au montant de 245.00\$ plus taxes;
- 7) Résultat de la soumission pour l'achat d'un camion-citerne usagé et autoriser l'achat;
- 8) Avis de motion et dépôt du projet pour qu'à une prochaine réunion soit adopté le règlement # 551 afin de modifier les règlements # 212 et # 369 sur la tarification des sorties des Pompiers et des Premiers Répondants pour les non-résidents;
- 9) Autoriser le nivelage des rangs de gravier par Germain Blanchard Ltée pour un montant d'environ 1200.00\$ lorsque le dégel sera terminé;
- 10) Autoriser l'abat poussière liquide sur les rues de gravier;
Rues municipales : 2600.00\$
- 11) Autoriser le balayage des rues par Les Entreprises Myrroy 1000.00 \$ plus taxes;
- 12) Autoriser la publication d'appel d'offres pour le déneigement des rues;
- 13) Autoriser l'engagement de la firme EXP pour des études géotechniques du projet rang Brodeur et route des Loisirs au montant de 19 560.00 \$ plus taxes;
- 14) Programmation de travaux TECQ;
- 15) Autoriser la publication d'appel d'offres pour la collecte et le transport des matières organiques;
- 16) Avis de motion pour qu'à une prochaine réunion soit adopté le règlement # 550 afin de répartir les factures de nettoyage du cours d'eau de la rivière Scibouette br 2;
- 17) Autorisation consultation publique – construction d'une nouvelle porcherie;
- 18) Résultat des soumissions pour l'engagement du service professionnel pour les plans et devis du projet PRIMEAU volet 1 et octroi du contrat à Shellex Groupe conseil au montant de 228 225.38\$ plus taxes;
- 19) Autorisation du paiement des subventions 2021;
- 20) Autoriser la réparation de la remise du terrain de tennis au montant de 1500.00 \$;
- 21) Résolution d'appui envers la campagne vers des collectivités durables;
- 22) Période de questions
- 23) Correspondance
- 24) Varia
- 25) Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

57-21

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER MARS 2021

Il est proposé par Roland Charbonneau, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 1er mars 2021 et rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

58-21

4- DÉPÔT ET ADOPTION DES RAPPORTS

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Luc Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les rapports suivants :

-	Rapport des Pompiers volontaires :	5 travaux caserne :	317.22 \$
-		pratique :	367.20 \$

sont déposés et classés au mérite.

ADOPTÉ

59-21

5- DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Luc Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes courants à payer figurant sur les listes en annexe et d'en autoriser le paiement.

MARS 2021

Factures incompressibles acquittées	51 191.15 \$
Factures déjà approuvées par résolution	24 915.06 \$
TOTAL :	<u>76 106.21 \$</u>
Liste des factures à approuver	13 179.46 \$
Rémunérations, remboursements et frais de déplacement	14 609.05 \$

ADOPTÉ

60-21

6- FORMATION WEB INFOTECH

Il est proposé par Roland Charbonneau, appuyé par Jeannine Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de la directrice générale / secrétaire-trésorière pour la formation web avec Infotech les 18 et le 20 mai en avant-midi au montant de 245.00\$ plus taxes.

ADOPTÉ

61-21

7- ADJUDICATION DU CONTRAT, CAMION INCENDIE

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'un camion-citerne usagé sur le site Construction-SEAO;

Considérant que la soumission a été ouverte le 29 mars 2021;

Considérant que nous avons reçu une seule soumission :

Camion (2003) Hélié : 172 000 \$ plus taxes

Considérant que toutes les vérifications de la conformité des soumissions techniques ont été faites par le comité d'incendie;

Considérant que toutes les vérifications de la conformité administratives ont été faites par la directrice générale / secrétaire-trésorière;

Considérant qu'il est recommandé au conseil d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Camion Hélié inc.;

Il est proposé par Gilles Beauregard

Il est secondé par Jeannine Cardin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les recommandations et de donner le contrat au plus bas soumissionnaire à Camion (2003) Hélié au montant de 172 000.00\$ plus taxes;

Que le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer au nom de la Municipalité tous documents nécessaires pour l'achat du camion-citerne usagé avec Camion (2003) Hélié.

Que le montant a été budgété et sera pris à même le fond général :

ADOPTÉ

8- AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par Marc Antoine Leduc pour qu'à une prochaine réunion soit adopté le règlement # 551 afin de modifier les règlements # 212 et # 369 sur la tarification des sorties des Pompiers et des Premiers Répondants pour les non-résidents de la municipalité de Saint-Eugène.

62-21 9- NIVELER LES RUES DE GRAVIER

Il est proposé par Gilles Beauregard, appuyé par Luc Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers présents de niveler les rues de gravier selon les conditions météorologiques et dès que le gel sera terminé par Germain Blanchard ltée pour un montant d'environ 1 200.00\$.

ADOPTÉ

63-21 10- ACHAT CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE

Il est proposé par Marc Antoine Leduc, appuyé par Luc Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de chlorure de calcium liquide (AP-35) d'une largeur de 4.27 mètres et sur toute la longueur du rang 11 jusqu'à la courbe et 50 mètres sur la route Ross au montant de 2 600.00\$ plus taxes avec la compagnie Somavrac c.c..

ADOPTÉ

64-21 11- BALAI MÉCANIQUE

Il est proposé par Roland Charbonneau, appuyé par Luc Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le balayage des rues de la municipalité pour un montant maximum de 1 000.00\$ plus taxes et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉ

65-21 12- DEMANDE DE SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS

Considérant que le contrat de déneigement des rues termine cette année;

Il est proposé par Marc Antoine Leduc
Il est appuyé par Gilles Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers;

De demander des soumissions pour le déneigement des chemins municipaux et de tolérances;

De demander des prix pour 2 ans avec une option d'une année supplémentaire;

ADOPTÉ

66-21 13- MANDAT POUR ÉTUDES GÉOTECHNIQUES

Considérant que nous devons faire des études complémentaires pour les travaux du rang Brodeur et des Loisirs;

Considérant que nous avons demandé des soumissions par invitation aux compagnies suivantes :

Englobe	26 300.00\$
Les Services EXP	19 560.00\$

Considérant que la compagnie responsable de faire les plans et devis, la Compagnie WSP nous recommande de prendre la plus basse conforme soit Les services EXP;

Il est proposé par Louiselle Trottier
Il est appuyé par Roland Charbonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation de la firme WSP Canada et de donner le mandat à la firme EXP le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 19 560.00\$ plus taxes

ADOPTÉ

67-21

14- ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2019-2023

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Jeannine Cardin

Il est appuyé par Luc Laprade

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉ

68-21

15- DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Considérant que les contrats pour la collecte et le transport des matières organiques prendront fin le 31 octobre 2021;

Considérant que la municipalité désire demander des prix de gré à gré à la R.G.M.R. du Bas Saint-François;

Il est proposé par Louiselle Trottier

Il est secondé par Jeannine Cardin

Et résolu à l'unanimité des conseillers de demander des soumissions pour la collecte et le transport des matières organiques.

Pour la période suivante :

Matières organiques : entre avril et mi-novembre / 1 fois par semaine

Pour une période de 2 ans.

ADOPTÉ

16- AVIS DE MOTION # 550

Un avis de motion est donné par Roland Charbonneau pour qu'à une prochaine réunion soit adopté le règlement # 550 afin de répartir les factures du nettoyage de cours d'eau de la rivière Scibouette branche 2. Un projet de règlement a été présenté au conseil.

69-21

17- AUTORISATION CONSULTATION PUBLIQUE – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PORCHERIE

Attendu que la Municipalité de Saint-Eugène a reçu une demande de permis pour la construction d'un nouveau lieu d'élevage porcin;

Attendu que la Municipalité est tenue de tenir une consultation publique en vertu des articles 165.4.4 à 165.4.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu'en vertu de l'Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020, le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire doit être suspendue sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, auquel cas la consultation publique et le processus référendaire sont remplacés par une consultation écrite;

Attendu que le conseil estime qu'il est prioritaire de donner suite à la demande de construction;

Il est proposé par Luc Laprade

Il est appuyé par Louiselle Trottier

De déclarer que le projet de construction de ce nouveau lieu d'élevage est prioritaire;

D'enclencher en conséquence la procédure de consultation écrite, selon ce que prévoit l'Arrêté numéro 2020-008 du 22 mars 2020 et les notes explicatives du MAMH publiées sur son site WEB.

ADOPTÉ

70-21

18- ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (PRIMEAU – VOLET 1) - OCTROI DE CONTRAT, FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – (PLANS & DEVIS)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Eugène a lancé en appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie (structure, mécanique, électrique et civil) pour la réalisation des plans et devis ainsi qu'une assistance lors des travaux de construction en lien avec l'assainissement des eaux usées ;

ATTENDU QUE ce mandat s'inscrit dans la deuxième étape du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en collaboration avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 29 mars 2021 et que quatre (4) firmes ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions visait à qualifier les firmes sans connaître les prix soumis afin qu'ensuite le Comité de sélection formé par la Municipalité évalue les offres reçues et attribue un pointage pour chacun des critères décrits dans le document d'appel d'offres et lequel pointage devait être supérieur à 70 % pour que l'enveloppe de prix soit ouverte ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de sélection se sont rencontrés le 1^{er} avril dernier pour tirer une conclusion sur l'analyse effectuée par chacun d'eux ;

ATTENDU les résultats d'appels d'offres présentés ci-dessous :

	Shellex	Avizo	Pluritec	SNC
Pointage intérimaire	75/100	76/100	76/100	74/100
Prix soumis	228 225,38 \$	253 631,40 \$	270 219,99 \$	341 194,06 \$
Pointage final	4,38	3,98	3,74	2,90
Rang	1	2	3	4

ATTENDU QUE la firme ayant obtenu le meilleur pointage final est « Shellex Groupe Conseil » avec un montant de 228 225,38 \$ taxes incluses (pour un montant taxes nettes de 208 400,19 \$) ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels à la firme « Shellex Groupe Conseil » ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Luc Laprade
Il est appuyé par Jeannine Cardin

Et unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Eugène octroi le contrat des services professionnels en ingénierie nécessaire à la préparation des plans & devis des travaux d'assainissement des eaux usées à « Shellex Groupe Conseil » au montant taxes incluses de 228 225,38 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

71-21

19- PAIEMENT DES SUBVENTIONS 2021

Il est proposé par Gilles Beauregard, appuyé par Roland Charbonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des subventions pour l'année 2021 au montant total de 2 540.00\$ aux organismes municipaux suivants :

Âge D'or :	400.00 \$
Aféas :	400.00 \$
La Fabrique :	440.00 \$
Le Club 12-24	800.00 \$
Le CDL	500.00 \$

ADOPTÉ

72-21

20- RÉPARATION DE LA CABANE DE TENNIS

Considérant que le comité de tennis n'est plus actif et qu'il a remis un montant de 1500.00\$ à la municipalité;

Considérant qu'il demande de rénover la remise de tennis avec l'argent qu'il nous a remis;

Il est proposé par Jeannine Cardin
Il est appuyé par Louiselle Trottier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la rénovation de la remise de tennis pour le même montant.

ADOPTÉ

73-21

21- APPUI ENVERS LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES

Attendu que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

Attendu que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

Attendu que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

Attendu que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

Attendu que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

Attendu que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

Attendu que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

Attendu que le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

Attendu que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

Il est proposé par Marc Antoine Leduc

Il est appuyé par Roland Charbonneau

Qu'il soit résolu que appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

ADOPTÉ

22- PÉRIODE DE QUESTIONS

Un avis a été publié sur le site web de la municipalité afin d'informer nos citoyens que la réunion régulière sera déroulée à huis clos et qu'ils avaient jusqu'à 19h pour soumettre leur question à la directrice générale.

Aucune question n'a été reçue.

23- CORRESPONDANCE

Diverses correspondances d'intérêt général sont lues et classées au mérite.

24- VARIA

Aucun item.

74-21

25- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Luc Laprade, appuyé par Jeannine Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée. Il est 19h50.

Je, Albert Lacroix, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de véto.»

Albert Lacroix
Maire

Maryse Desbiens,
Directrice générale/secrétaire-trésorière